



PROCÈS-VERBAL

Réunion du Comité syndical

Syndicat de la Tille, de l'Ignon et de la Venelle (SITIV)

Séance du 18 décembre 2024

Date de convocation : 5 décembre 2025

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit décembre à dix-huit heures trente, le Comité syndical du Syndicat Mixte de la Tille, de l'Ignon et de la Venelle, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communautaire, à MARCILLY-SUR-TILLE, sous la présidence de Luc BAUDRY, Président.

Nombre de délégués : 52

Nombre de présents : 27

Nombre de pouvoirs : 0

Présents : REBEROL Sylvain, SALIGNON Etienne, SIRDEY Maryse, BAUDRY Luc, CORNETET Régis, GOBERT Marianne, BOIRIN Michel, DUTHU Gilles, COLSON Bénigne, BAUDRAS Fabrice, CONNAN Jérôme, BURILLE Catherine, LAVEVRE Daniel, LAZZERINI Christophe, JUNG Denis, MAIRET Denis, MALGRAS Daniel, PERDERISET Francis, BAVARD Serge, TETU Alain, GRADELET Alain, MORIZOT Rémy, MINOT Louis, BARD Jean-Marc, MAIRE Dominique, MICHELET Jean-Pierre, LOUIS Catherine.

Absents : GREY Raphaël, BONNEAU Emilien, GUINOT Stéphane, BELOT Florent, PAGOT Pierre, PERCHIKOFF Sabine, GUYOT Michel, VAXILLAIRE Yann, MARCHAL Jean-Christophe, DESCHAMPS Thierry, MOISY Adrien, COMOLI Romain, LAMBERT Éric, SAULGEOT Gilles, PITRE Luc, DURAND Serge, MIGNON Sébastien, BOUCHEROT Nicolas, GARNIER Cyril, MARTY Pierre, N DIAYE Anne Fatou, DUMARTIN Patrice, DURY Anne-Cécile, JANNAUD Virginie, GUILLEMAIN Frédéric.

Assistent : CLAIR Benoît et COYER Amandine

Début de la séance : 18h30

Désignation du secrétaire de séance

Michel BOIRIN a été désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du dernier Comité syndical

Le procès-verbal de la séance du 3 avril 2024 n'appelle pas de remarques et est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION n° 11-2024 : Décision modificative N°1 - AMORTISSEMENTS REGULE 2024 INFORMATIQUE

Le président présente la décision modificative n°1. Ce point n'appelle pas de remarques.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,
APPROUVE la décision modificative.

DÉLIBÉRATION n° 12-2024 : Décision modificative N°2 AMORTISSEMENTS REGULE 2024 INFORMATIQUE

Le président présente la décision modificative n°1. Ce point n'appelle pas de remarques.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,
APPROUVE la décision modificative.

DÉLIBÉRATION n° 13-2024 : Décision modificative N°3 - AMORTISSEMENTS REGULE 2023 MOBILIER

Le président présente la décision modificative n°1. Ce point n'appelle pas de remarques.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,
APPROUVE la décision modificative.

DÉLIBÉRATION n° 14-2024 : Protection sociale complémentaire risques prévoyance

Le président présente la demande et rappelle notamment que le montant minimal forfaitaire prévu à l'article 2 du décret n°2022-581 s'élève à 7,00 € et propose de fixer un montant entre 7 et 30€ par agent. J. CONNAN indique que le montant voté sur sa commune s'élève à 15 €. L. BAUDRY propose un montant de 10€/BRUT.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE d'adhérer à la convention de participation et à son contrat collectif d'assurance associé souscrit par le CDG auprès de l'organisme d'assurance RELYENS. Les garanties d'assurance prendront effet au 1er janvier 2025.

DÉCIDE de verser une participation mensuelle brute par agent à la date d'effet de la convention et du contrat collectif d'assurance :

En respectant le minimum prévu à l'article 2 du décret n°2022-581, D'un montant forfaitaire par agent de : 10€ brut/mois,

AUTORISE le Président à effectuer tout acte en conséquence.

DÉLIBÉRATION n° 15-2024 : Délégation du Conseil syndical au Bureau

Le président présente la demande de délégation de pouvoir du Conseil syndical au Bureau. Ce point n'appelle pas de remarques.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la délégation du Comité syndical au bureau.

DÉLIBÉRATION n° 16-2024 : Délégation au Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des travaux ou études durant l'année 2025

Le président présente la demande de délégation pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des travaux ou études durant l'année 2025.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE le Président à effectuer toutes les démarches techniques, administratives et financières et à signer tous les documents nécessaires aux financements présentés ci-dessus,

CHARGE le Président de déposer les dossiers de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, du Conseil Départemental de la Côte d'Or, du Conseil Départemental de la Haute-Marne, de la Région Bourgogne Franche-Comté, de la Région Grand-Est, de la Fédération pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques 21, de la Fédération pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques 52 et de tout autre organisme, relatives aux études, travaux et aides aux postes des agents prévus en 2025,

AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation des projets.

DÉLIBÉRATION n°17-2024 : Arrêt de l'opération aménagement de l'ouvrage de l'Hôpital à IS-SUR-TILLE et la préservation et/ou la restauration de la zone humide annexe

Le Président présente la demande au Comité syndical et donne la parole à Mme COYER qui rappelle brièvement l'objectif de la démarche, l'historique du projet, les aspects techniques et financiers initialement prévus pour les études préalables aux travaux. Il est notamment précisé que l'ordre de service de démarrage des travaux n'ayant pas été ordonné au 31/12/2024 au plus tard, la bonification qui portant à 70% l'aide de l'Agence de l'Eau est perdue et l'aide retombe à 50%. De même, l'aide de l'Agence pour l'entretien de la ripisylve qui était de 30% pour l'année 2024 est perdue en totalité du fait du non-respect de la même condition.

M. CONNAN rappelle les motifs de la non acceptation de l'avant-projet par la ville d'IS-SUR-TILLE.

CONSIDÉRANT l'exposé présenté dans la délibération et notamment la synthèse de la situation du projet ci-après rappelée :

- la municipalité d'IS-SUR-TILLE refuse l'avant-projet tel qu'il lui a été proposé ;
- SITIV considère que ce refus est sans fondement techniques ;
- la nouvelle solution technique que la municipalité souhaite étudier aurait pu être intégrée au cahier des charges si elle avait été soumise au SITIV lors de l'élaboration du CCATP ;
- cette solution ne rentre plus dans le cadre de la mission prévue par la convention et nécessite la réalisation d'un nouvel AVP ;
- qu'il s'agit du 2nd avant-projet n'ayant pas abouti sur la même opération avec la ville d'IS-SUR-TILLE.

Le Président du SITIV propose au Comité syndical de mettre un terme à l'opération visée et demande au Comité syndical de l'autoriser à effectuer toutes les démarches techniques, administratives et financières et à signer tous les documents nécessaires afin de mettre un terme à l'opération en cours afin de ne plus assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée de l'opération et propose de poursuivre la collaboration du SITIV avec la ville d'IS-SUR-TILLE par un soutien technique ponctuel.

Le Président précise à l'assemblée que tous les documents utiles à l'aboutissement de ce projet et à la reprise en main de celui-ci par la ville d'IS-SUR-TILLE seront transmis à la ville.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à la majorité,

AUTORISE le Président à clôturer administrativement et financièrement la convention en cours avec la ville d'IS-SUR-TILLE afin que le SITIV ne soit plus le maître d'ouvrage délégué de l'opération ;

AUTORISE le Président à résilier le marché en cours avec ARTELIA ;

CHARGE le Président de poursuivre la collaboration avec la ville d'IS-SUR-TILLE par un soutien technique ponctuel ;

CHARGE le Président de demander le solde des différentes conventions d'aides financières ;

AUTORISE le Président à effectuer toutes les démarches techniques, administratives et financières et à signer tous les documents nécessaires à la clôture de l'opération visée.

QUESTIONS DIVERSES

Treize questions diverses ont été abordées. Le support de présentation diffusé lors de la réunion est annexé au présent procès-verbal.

Travaux 2024

M. CLAIR présente les travaux réalisés en 2024 (état d'avancement, plan de financement) :

1 Programme d'entretien de la ripisylve

- 2 Mise en défens des berges
- 3 Diversification de la Venelle à VERONNES

Études 2024

- 4 Restauration de la continuité piscicole au droit de l'ouvrage de l'Hôpital à IS-SUR-TILLE et valorisation de la zone humide attenante

Cf. DÉLIBÉRATION n°17-2024

- 5 Étude prospective pour l'adaptation au changement climatique à l'échelle des bassins de l'Ouche, de la Tille et de la Vouge

A. COYER rappelle les objectifs, coûts et plan de financement du projet et présente l'avancement de l'étude. La tranche ferme s'est achevée avec la stratégie d'adaptation articulée autour de 6 axes stratégiques. La prochaine étape consiste en une déclinaison de la stratégie à l'échelle de chaque SAGE (et nappe de Dijon Sud) par un plan d'actions ; ce qui correspond à la phase 7 optionnelle du marché. Le SITIV avait prévu de lever cette option dès le lancement de l'étude l'avait inscrite au budget. Le SITIV en avait fait de même. Le SBO et le SBV souhaitent également poursuivre l'étude. La tranche optionnelle sera donc levée prochainement afin de poursuivre l'étude dès janvier.

- 6 Étude préfiguration pour la création d'un syndicat unique à l'échelle du bassin de la Tille

A. COYER rappelle les objectifs, coûts et plan de financement du projet et présente l'avancement de l'étude. Il est notamment présenté un scénario de répartition financière équilibré avec une clé de répartition financière proportionnelle à la répartition de sièges. Les critères et pondération sont les suivants :

- 50% BV (Superficie de l'EPCI-FP dans le BV) ;
- 50 % P (Population relative dans le bassin versant).

- 7 Remise en eau du marais tufeux des sources de l'Ignon à PONCEY-SUR-L'IGNON

B. CLAIR rappelle les objectifs, coûts et plan de financement du projet et présente l'avancement de l'étude.

- 8 Création d'un site internet

B. CLAIR rappelle les objectifs, coûts et plan de financement du projet et présente l'avancement de la prestation intellectuelle.

Points divers

- 9 L'essentiel des actions 2024

A. COYER rappelle qu'une plaquette de communication a été transmise aux élus (52 communes, 5 intercommunalités) ainsi qu'aux partenaires techniques et financiers et diffusée sur les réseaux sociaux en novembre 2024.

- 10 Bilan du contrat de bassin 2022-2024

A. COYER rappelle quelques chiffres cl » du contrat de bassin 2022-2024 et présente le bilan provisoire du contrat.

- 11 Élaboration d'un nouveau contrat de bassin Tille ?

A. COYER présente les intérêts de contractualiser et attentes de l'agence de l'Eau vis-à-vis de ce contrat.

12 Eaux souterraines

A. COYER indique que l'Agence de l'Eau souhaite que l'InterCLE Vouge/Ouche étudie la possibilité d'élargir l'InterCLE aux bassins Tille/Ouche/Vouge pour le suivi de toutes les nappes. L'InterCLE Vouge/Ouche devrait se rapprocher des structures concernées pour avis en début d'année 2025.

13 Animation de la CLE : Informations

A. COYER indique que la CLE de la Tille n'a actuellement plus d'existence légale, qu'un bilan de l'animation du SAGE sera établi en début d'année 2025 et que les missions confiées au stagiaire doivent être reprises ; ce dernier ayant eu beaucoup de difficultés à s'approprier le sujet.

Fin de la séance : 20h30

PROJET

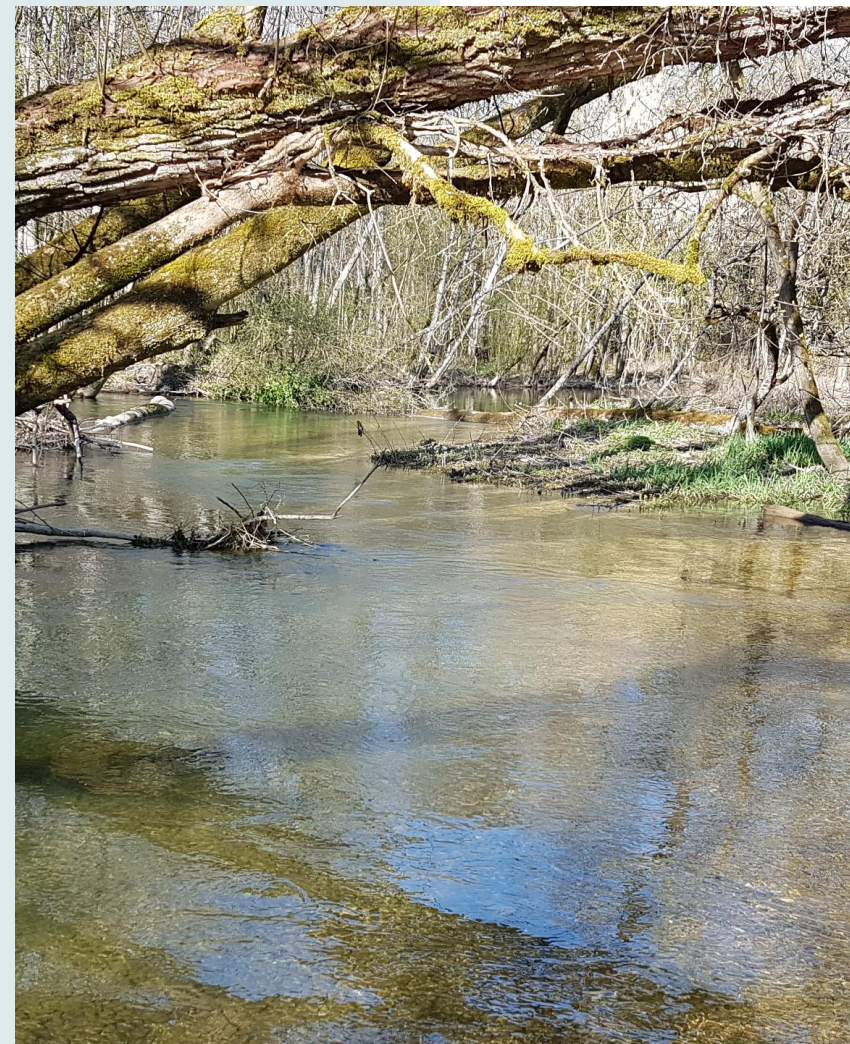


COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 18 décembre 2024 À 18H30

*Salle Communautaire
21120 MARCILLY-SUR-TILLE*

Informations Diverses



L'IGNON à Marcilly-Sur-Tille

INFORMATIONS DIVERSES

TRAVAUX 2024

- Programme d'entretien de la ripisylve
- Mise en défens des berges
- Diversification de la Venelle à Véronnes (GRTgaz)

ÉTUDES 2024

- Restauration de la continuité piscicole au droit de l'ouvrage de l'Hôpital à IS-SUR-TILLE et valorisation de la zone humide attenante
- Étude de préfiguration pour la création d'un syndicat unique à l'échelle du bassin de la Tille – Rendu phase 1
- Étude prospective d'anticipation au changement climatique sur les ressources en eaux à l'échelle des bassins Ouche-Tille-vouge en vue d'une stratégie d'adaptation – Rendu diagnostic
- Remise en eau du marais tufeux des sources de l'Ignon à PONCEY-SUR-L'IGNON
- Création d'un site internet

POINTS DIVERS

- Bilan du contrat de bassin 2022-2024
- Élaboration d'un nouveau contrat de bassin Tille ?
- Eaux souterraines
- Animation de la CLE : Informations



Source de l'Ignon – PONCEY-SUR-L'IGNON

TRAVAUX 2024

PROGRAMME D'ENTRETIEN DE LA RIPISYLVE

- DATE : Octobre – novembre 2024
- LOCALISATION : Tille de Villemervry et Villemoron (report 2023) et Venelle (2024)
- MONTANT :
2023 : 18 888 euros TTC
2024 : 9 558 euros TTC
- ENTREPRISE : Entr'In 52
- FINANCEMENT :

2023 :

- AERMC : 5 666,40 euros TTC - 30 %
- SITIV : 13 221,60 euros TTC - 70 %

2024 : SITIV : 9 558 euros TTC – 100 % (pas de financement AERMC car contrepartie non réalisée (démarrage des travaux IS-SUR-TILLE))

REMARQUES : Bien que déclarés d'intérêt général, les travaux nécessitent l'autorisation des propriétaires. Chaque mairie est contactée afin de transmettre les courriers aux propriétaires mais très peu de retour : 12 Chalancey, 3 Vesvres-Sous-Chalancey, 2 Vaillant, 7 à Véronnes, 3 Vals-Des-Tilles et 2 Mouilleron.

PPRE TRANCHE 2025 : L'Ignon aval et amont



MISE EN DÉFENS DES BERGES

- DATE : Automne 2024
- LOCALISATION : La Tille à Avot et Marey-Sur-Tille (report 2023) et la Venelle à Vernois-Lès-Vesvres (2024)
- MONTANT : 2023 : 44 208 euros TTC
 2024 : 29 166 euros TTC
- ENTREPRISE : Entr'In 52
- FINANCEMENT : 2023 : RBFC : 35 366,40 euros TTC - 80%
 SITIV : 8 841,60 euros TTC - 20%

 2024 : AERMC : 8 749,80 euros TTC - 30%
 CD 21 : 8 749,80 euros TTC - 30%
 RBFC : 5 833,20 euros TTC - 20%
 SITIV : 5 833,20 euros TTC - 20%

REMARQUES : Ces travaux étaient financés à hauteur de 80% par la RBFC que demandait au SITIV un minimum de 3000 m de berges clôturées chaque année pour valider le projet. Depuis le 1^{er} juin 2024, le financement des ces travaux passe par le dispositif FEADER.



LA VENELLE À VÉRONNES : MESURES COMPENSATOIRES GRTGAZ

- SECTEUR CONCERNÉ : La Venelle à VÉRONNES
- COÛT ÉTUDES : 36 825,00 euros TTC
- COÛT TRAVAUX : 12 701,40 euros TTC
- FINANCEMENT : 100 % GRTGaz : 49 526,40 euros TTC
0 % SITIV

OBJECTIFS DU PROJET :

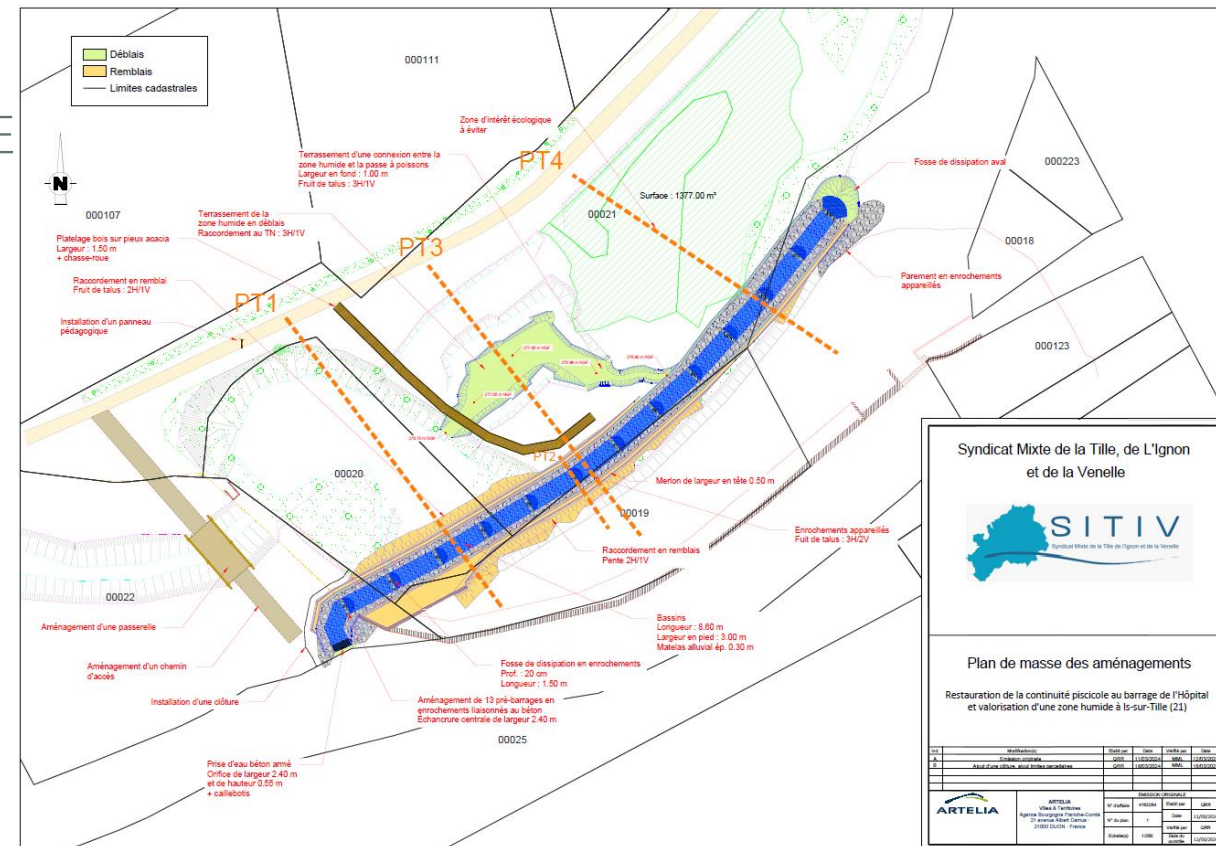
- Diversifier les écoulements par la pose de blocs dans le lit de la Venelle,
 - Diversifier les abris piscicoles par la mise en place de souches dans le cours d'eau et la création d'abris sous berge,
 - La plantation d'une ripisylve sur le tronçon,
 - Réaliser un suivi annuel pendant 10 ans
-
- AVANCEMENT DU PROJET :
 - Études réalisées par le SITIV en régie : Convention entre le SITIV et GRT Gaz signée le 2 octobre 2024,
 - Marché de travaux attribué à l'entreprise EHTP,
 - Plantations réalisées le 18 décembre 2024,
 - Travaux de diversification prévus au printemps 2025



ETUDE 2024

RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ PISCICOLE AU DROIT DU BARRAGE DE L'HÔPITAL ET VALORISATION D'UNE ZONE HUMIDE À IS-SUR-TILLE (EN COURS)

- OBJECTIFS :
 - Mise en conformité de l'ouvrage au titre de l'article L.214-17 du CE (continuité piscicole)
 - Valorisation de la zone humide
- COÛT : 36 540 euros TTC (AVP + PRO + DLE)
- FINANCEMENT :
 - AERMC : ~~25 578 € TTC - 70 %~~ 18 270 € TTC 50%
 - CD 21 : 3 654 € TTC 10 %
 - Commune IS-SUR-TILLE : ~~3 654 € TTC - 10 %~~ 7 308 € TTC - 20 %
 - SITIV : ~~3 654 euros TTC - 10 %~~ 7 308 € TTC - 20 %
- AVANCEMENT : Phase AVP achevée, plusieurs points de désaccord de la commune :
 - Dimensions de l'ouvrage trop importantes,
 - Crainte d'une mauvaise intégration paysagère,
 - Souhaitait déplacer l'entrée piscicole + en amont et diminuer la taille de la passe
 - Mesures compensatoires ZH non prises en compte (malgré l'optimisation du dimensionnement)



OFB : confirme l'impossibilité de placer l'entrée piscicole plus près des vannages

COMMUNE : La commune est favorable à la poursuite d'une collaboration avec le SITIV mais souhaite étudier la possibilité de créer une rivière de contournement significativement + longue => Nouvel AVP nécessaire.

SITIV: la solution en dehors du cadre de la mission prévue – Fin du marché et de la convention. Poursuite collaboration par soutien technique ponctuel uniquement

ÉTUDE DE PRÉFIGURATION POUR LA CRÉATION D'UN SYNDICAT UNIQUE À L'ÉCHELLE DU BASSIN DE LA TILLE

OBJECTIFS DE L'ÉTUDE :

- **Comparer les territoires des syndicats actuels** : linéaire du cours d'eau, occupation des sols, densité de population, etc. ;
 - **Réaliser un sondage** auprès des élus des syndicats pour recueillir leurs attentes ;
 - **Faire le bilan des études et travaux** effectués par les syndicats (type de travaux, coût...) ;
 - **Comparer les capacités financières** de chaque syndicat ;
 - **Analyser et comparer les clefs de répartition financière** des syndicats ;
 - **Analyser et comparer la gouvernance des syndicats** et sa cohérence vis-à-vis de la mise en œuvre opérationnelle du SAGE de la Tille ;
 - **Analyser et comparer tous les documents** et les éléments que le prestataire jugera utiles pour mener à bien sa mission ;
 - **Proposer des scénarios possibles et les comparer** (prochaine étape)
 - [Rendu Phase 3 définition des scénarii : 28 novembre 2024](#)
- **BUDGET PRÉVISIONNEL** : 54 228 euros TTC
 - **FINANCEMENT** : AERMC : 37 960 euros TTC – 70 %
SITNA : 8 134 euros TTC – 15 %
SITIV : 8 134 euros TTC – 15 %

ÉTUDE DE PRÉFIGURATION POUR LA CRÉATION D'UN SYNDICAT UNIQUE À L'ÉCHELLE DU BASSIN DE LA TILLE

SIMULATIONS CLÉ DE RÉPARTITION FINANCIÈRE : BV 50% - P 50%

EPCI-FP	Taux 2024	Taux BV 50 % P 50 %	Montant des appels à cotisations 2024	Montant des cotisations (Clé de répartition financière BV 50 % P 50 %)	Évolution des montants des appels à cotisations (€)	Évolution des montants (%)
CC d'Auberive Vingeanne et Montsaugonnais	2,53%	2,79%	5 055,96 €	5 583,58 €	527,62 €	10%
CC Tille et Venelle	14,61%	11,46%	29 217,65 €	22 915,37 €	- 6 302,28 €	-22%
CC du Pays Châtillonnais	0,28%	0,31%	551,26 €	628,46 €	77,19 €	14%
CC des Vallées de la Tille et de l'Ignon	25,50%	21,20%	51 003,68 €	42 391,39 €	- 8 612,29 €	-17%
CC Forêts, Seine et Suzon	9,13%	9,79%	18 267,06 €	19 580,83 €	1 313,76 €	7%
CC Mirebellois et Fontenois	1,04%	2,28%	2 080,42 €	4 554,13 €	2 473,71 €	119%
CC Norge et Tille	9,36%	11,65%	18 713,15 €	23 303,81 €	4 590,66 €	25%
CC Auxonne Pontallier Val de Saône	1,64%	3,31%	3 273,04 €	6 626,54 €	3 353,50 €	102%
Dijon Métropole	28,19%	28,21%	56 375,03 €	56 412,49 €	37,46 €	0%
CC de la Plaine Dijonnaise	7,73%	9,00%	15 462,74 €	18 003,40 €	2 540,66 €	16%
TOTAL	100,00%	100,00%	200 000,00 €	200 000,00 €	- 0,00 €	0%

ÉTUDE DE PRÉFIGURATION POUR LA CRÉATION D'UN SYNDICAT UNIQUE À L'ÉCHELLE DU BASSIN DE LA TILLE

SIMULATIONS CLÉ DE RÉPARTITION FINANCIÈRE : BV 40% - P 60%

EPCI-FP	Taux 2024	Taux BV 40 % P 60 %	Montant des appels à cotisations 2024	Montant des cotisations (Clé de répartition financière BV 40 % P 60 %)	Évolution des montants des appels à cotisations (€)	Évolution des montants (%)
CC d'Auberive Vingeanne et Montsaugonnais	2,53%	2,31%	5 055,96 €	4 610,09 €	- 445,87 €	-9%
CC Tille et Venelle	14,61%	9,94%	29 217,65 €	19 880,21 €	- 9 337,44 €	-32%
CC du Pays Châtillonnais	0,28%	0,26%	551,26 €	512,46 €	- 38,80 €	-7%
CC des Vallées de la Tille et de l'Ignon	25,50%	19,50%	51 003,68 €	39 004,83 €	- 11 998,86 €	-24%
CC Forêts, Seine et Suzon	9,13%	8,39%	18 267,06 €	16 773,57 €	- 1 493,50 €	-8%
CC Mirebellois et Fontenois	1,04%	2,14%	2 080,42 €	4 284,47 €	2 204,05 €	106%
CC Norge et Tille	9,36%	12,09%	18 713,15 €	24 172,28 €	5 459,13 €	29%
CC Auxonne Pontallier Val de Saône	1,64%	3,14%	3 273,04 €	6 271,75 €	2 998,71 €	92%
Dijon Métropole	28,19%	32,90%	56 375,03 €	65 806,04 €	9 431,01 €	17%
CC de la Plaine Dijonnaise	7,73%	9,34%	15 462,74 €	18 684,29 €	3 221,55 €	21%
TOTAL	100,00%	100,00%	200 000,00 €	200 000,00 €	- 0,00 €	0%

ÉTUDE DE PRÉFIGURATION POUR LA CRÉATION D'UN SYNDICAT UNIQUE À L'ÉCHELLE DU BASSIN DE LA TILLE

SIMULATIONS CLÉ DE RÉPARTITION FINANCIÈRE : BV 60% - P 40%

EPCI-FP	Taux 2024	Taux BV 60 % P 40 %	Montant des appels à cotisations 2024	Montant des cotisations (Clé de répartition financière BV 60 % P 40 %)	Évolution des montants des appels à cotisations (€)	Évolution des montants (%)
CC d'Auberive Vingeanne et Montsaugonnais	2,53%	3,28%	5 055,96 €	6 557,07 €	1 501,11 €	30%
CC Tille et Venelle	14,61%	12,98%	29 217,65 €	25 950,53 €	- 3 267,12 €	-11%
CC du Pays Châtillonnais	0,28%	0,37%	551,26 €	744,45 €	193,19 €	35%
CC des Vallées de la Tille et de l'Ignon	25,50%	22,89%	51 003,68 €	45 777,96 €	- 5 225,72 €	-10%
CC Forêts, Seine et Suzon	9,13%	11,19%	18 267,06 €	22 388,09 €	4 121,03 €	23%
CC Mirebellois et Fontenois	1,04%	2,41%	2 080,42 €	4 823,78 €	2 743,36 €	132%
CC Norge et Tille	9,36%	11,22%	18 713,15 €	22 435,35 €	3 722,20 €	20%
CC Auxonne Pontallier Val de Saône	1,64%	3,49%	3 273,04 €	6 981,32 €	3 708,28 €	113%
Dijon Métropole	28,19%	23,51%	56 375,03 €	47 018,94 €	- 9 356,09 €	-17%
CC de la Plaine Dijonnaise	7,73%	8,66%	15 462,74 €	17 322,51 €	1 859,77 €	12%
TOTAL	100,00%	100,00%	200 000,00 €	200 000,00 €	- 0,00 €	0%

ÉTUDE DE PRÉFIGURATION POUR LA CRÉATION D'UN SYNDICAT UNIQUE À L'ÉCHELLE DU BASSIN DE LA TILLE

SIMULATIONS DE LA GOUVERNANCE : BV 50% - P 50%

EPCI-FP	Statuts SITIV actuels	Statuts SITNA actuels	Gouvernance actuelle (Nb. sièges)	Projet de gouvernance : BV 50 % P 50 %	Évolution sièges (Nb.) BV 50 % P 50 %	Gouvernance actuelle (%)	BV 50 % P 50 % (%)	Évolution (%)
CC d'Auvergne Vienne et Montsaugeronnais	5	0	5	2	-3	7%	4%	-60%
CC Tille et Venelle	16	0	16	6	-10	22%	11%	-63%
CC du Pays Châtillonnais	1	0	1	1	0	1%	2%	0%
CC des Vallées de la Tille et de l'Ignon	18	1	19	11	-8	26%	20%	-42%
CC Forêts, Seine et Suzon	12	1	13	5	-8	18%	9%	-62%
CC Mirebellois et Fontenois	0	1	1	2	1	1%	4%	100%
CC Norge et Tille	0	4	4	6	2	5%	11%	50%
CC Auxonne Pontallier Val de Saône	0	1	1	2	1	1%	4%	100%
Dijon Métropole	0	10	10	15	5	14%	27%	50%
CC de la Plaine Dijonnaise	0	3	3	5	2	4%	9%	67%
TOTAL	52	21	73	55	-18	100%	100%	-25%

ÉTUDE DE PRÉFIGURATION POUR LA CRÉATION D'UN SYNDICAT UNIQUE À L'ÉCHELLE DU BASSIN DE LA TILLE

SIMULATIONS DE LA GOUVERNANCE : BV 40% - P 60%

EPCI-FP	Statuts SITIV actuels	Statuts SITNA actuels	Gouvernance actuelle (Nb. sièges)	Projet de gouvernance : BV 40 % P 60 %	Évolution sièges (Nb.) BV 40 % P 60 %	Gouvernance actuelle (%)	BV 40 % P 60 % (%)	Évolution (%)
CC d'Auvergne Vienne et Montsaugonnais	5	0	5	2	-3	7%	4%	-60%
CC Tille et Venelle	16	0	16	5	-11	22%	9%	-69%
CC du Pays Châtillonnais	1	0	1	1	0	1%	2%	0%
CC des Vallées de la Tille et de l'IGNON	18	1	19	10	-9	26%	18%	-47%
CC Forêts, Seine et Suzon	12	1	13	5	-8	18%	9%	-62%
CC Mirebellois et Fontenois	0	1	1	2	1	1%	4%	100%
CC Norge et Tille	0	4	4	7	3	5%	13%	75%
CC Auxonne Pontallier Val de Saône	0	1	1	2	1	1%	4%	100%
Dijon Métropole	0	10	10	17	7	14%	30%	70%
CC de la Plaine Dijonnaise	0	3	3	5	2	4%	9%	67%
TOTAL	52	21	73	56	-17	100%	100%	-23%

ÉTUDE DE PRÉFIGURATION POUR LA CRÉATION D'UN SYNDICAT UNIQUE À L'ÉCHELLE DU BASSIN DE LA TILLE

SIMULATIONS DE LA GOUVERNANCE : BV 60% - P 40%

EPCI-FP	Statuts SITIV actuels	Statuts SITNA actuels	Gouvernance actuelle (Nb. sièges)	Projet de gouvernance : BV 60 % P 40 %	Évolution sièges (Nb.) BV 60 % P 40 %	Gouvernance actuelle (%)	BV 60 % P 40 % (%)	Évolution (%)
CC d'Auberive Vingeanne et Montsaugéonnais	5	0	5	2	-3	7%	4%	-60%
CC Tille et Venelle	16	0	16	7	-9	22%	13%	-56%
CC du Pays Châtillonnais	1	0	1	1	0	1%	2%	0%
CC des Vallées de la Tille et de l'Ignon	18	1	19	12	-7	26%	22%	-37%
CC Forêts, Seine et Suzon	12	1	13	6	-7	18%	11%	-54%
CC Mirebellois et Fontenois	0	1	1	2	1	1%	4%	100%
CC Norge et Tille	0	4	4	6	2	5%	11%	50%
CC Auxonne Pontallier Val de Saône	0	1	1	2	1	1%	4%	100%
Dijon Métropole	0	10	10	12	2	14%	22%	20%
CC de la Plaine Dijonnaise	0	3	3	5	2	4%	9%	67%
TOTAL	52	21	73	55	-18	100%	100%	-25%

ETUDE PROSPECTIVE D'ANTICIPATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LES RESSOURCES EN EAUX À L'ÉCHELLE DES BASSINS OUCHE-TILLE-VOUGE EN VUE D'UNE STRATÉGIE D'ADAPTATION (EN COURS)

PRÉSENTATION DE LA DERNIÈRE PHASE DE L'ÉTUDE
(STRATÉGIE D'ADAPTATION) LE 30 SEPTEMBRE



6 axes d'adaptation :

- 1 Faire de l'adaptation au changement climatique **une priorité des politiques publiques et des préoccupations des usagers**
- 2 S'adapter à la baisse de la ressource disponible **en diminuant la pression de prélèvement**
- 3 **Garantir le stockage de l'eau dans les nappes et dans les sols** en favorisant l'infiltration des eaux
- 4 Contraindre les politiques d'aménagement du territoire à **la prise en compte des enjeux de l'eau**
- 5 Améliorer la résilience des cours d'eau et milieux humides **en accélérant et en adaptant les actions de restauration**
- 6 **Accompagner l'activité agricole et sylvicole** pour faire face aux impacts du changement climatique

anteagroup
PASSAGES-GIE

PROCHAINE ÉTAPE : DÉCLINAISON DE LA
STRATÉGIE À L'ÉCHELLE DE CHAQUE BASSIN
VERSANT PAR UN PLAN D' ACTIONS :

- Validation en CLE n'a pas pu se faire (Sondage en ligne lancé à titre consultatif le 16/12/2024)
- Délibération du SITNA et du SITIV (déjà prises lors du lancement de l'opération)
- COÛT : 202 182 euros TTC
- FINANCEMENT : AERMC : 141 527, 40 euros TTC – 70 %
RBFC : 20 218,20 euros TTC – 10 %
SBV : 13 478,80 euros TTC – 6,67 %
SBO : 13 478,80 euros TTC – 6,67 %
SITNA : 6 739,40 euros TTC- 3,33 %
SITIV : 6 739,40 euros TTC – 3,33 %

REMISE EN EAU DE MARAIS TUFEUX DES SOURCES DE L'IGNON À PONCEY-SUR-L'IGNON

- OBJECTIFS :

Préserver le site de par la réalimentation du marais tufeux par un ancien bras de l'Ignon.

L'étude consiste à réaliser les inventaires suivants :

- Piscicoles et macroinvertés benthiques (FDPPMA 21)
- Des communautés bryophytiques existantes et des espèces floristiques patrimoniales (Conservatoire Botanique National)
- Des populations d'amphibiens locales présentes en période de reproduction (SHNA)
- Du potentiel et des enjeux du sites (espèces et habitats d'espèces) pour les amphibiens (SHNA)

Ces inventaires seront accompagnés des recommandations de gestion suivantes

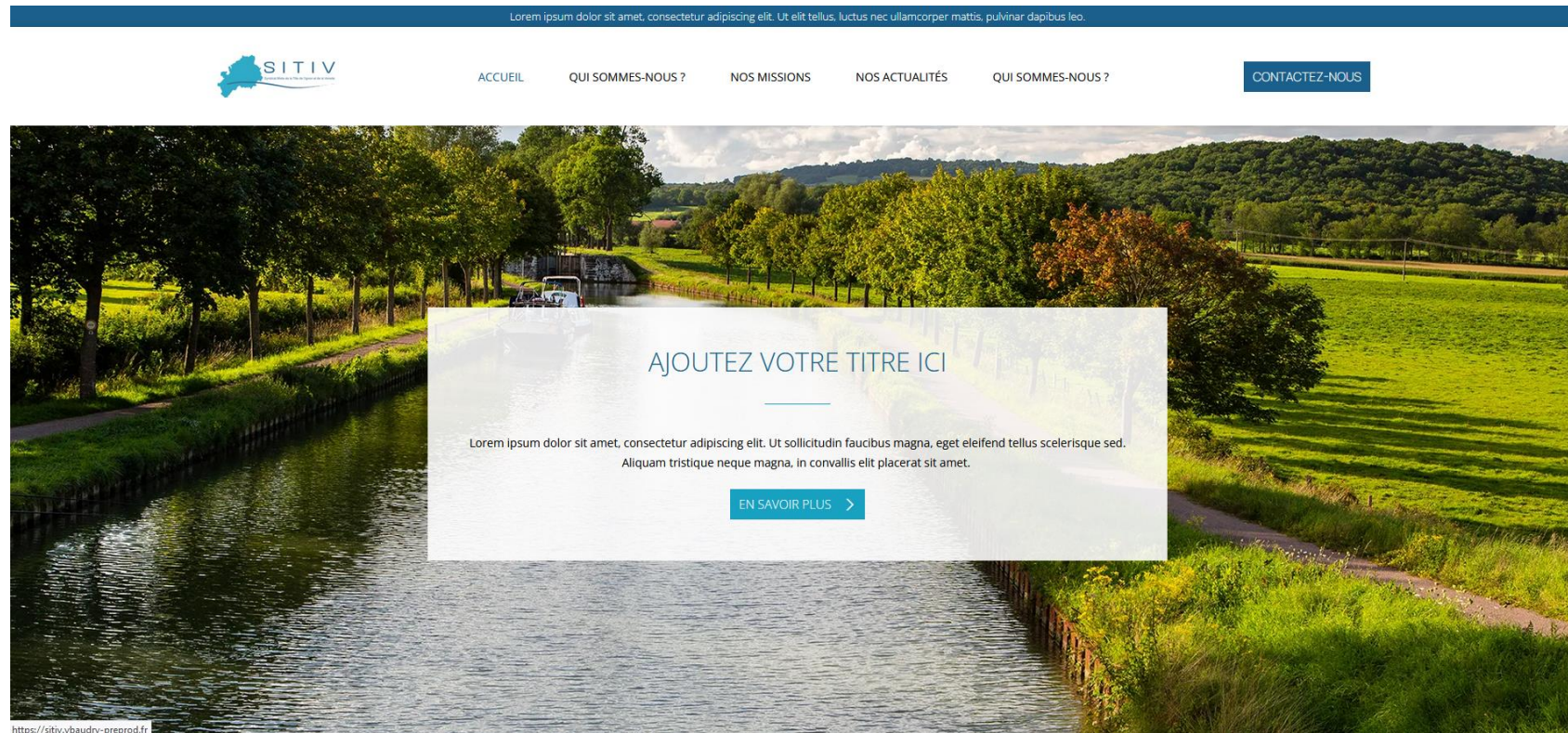
- Identification des enjeux susceptibles d'être impactés négativement par les travaux et proposition de solutions pour limiter les impacts sur les espèces inventoriées ou leurs habitats ;
- Identification des actions de restauration qui pourraient être bénéfiques pour le maintien des espèces inventoriées, voire l'amélioration de l'état de conservation de leur population ;
- Proposition de protocole de suivi à mettre en place sur le site si jugé pertinent au regard des enjeux identifiés.

- COÛT : 14 233,60 euros TTC

- FINANCEMENT : AERMC : 9 963,52 euros TTC – 70%
Pays Seine et Tille en Bourgogne : 1 423,36 euros TTC – 10%
SITIV : 2 846,72 euros TTC – 20%

CRÉATION D'UN SITE INTERNET

- OBJECTIFS : Présentation des syndicats, communication, téléchargement d'information...
- COÛT : 1392 euros TTC
- FINANCEMENT : SITNA : 696 euros TTC- 50 %
SITIV : 696 euros TTC – 50 %



POINTS DIVERS

L'ESSENTIEL DES ACTIONS 2024

- 1 PLAQUETTE SYNTHÉTIQUE
- PUBLIC CIBLE :
 - Élus (envoi aux 52 communes et aux 5 intercommunalités)
 - Grand public via intégration aux bulletins municipaux et communautaires, Réseaux sociaux, etc. Partenaires techniques et financiers (DDT21, DDT52, OFB, FDPPMA21, FDPPMA52, AE RMC, Parc National de Forêts, etc.)
- DIFFUSION : Novembre 2024

L'essentiel des actions mises en œuvre par le SITIV en 2024



Inventaires faunistiques et floristiques du marais tufeux des sources de l'ignon

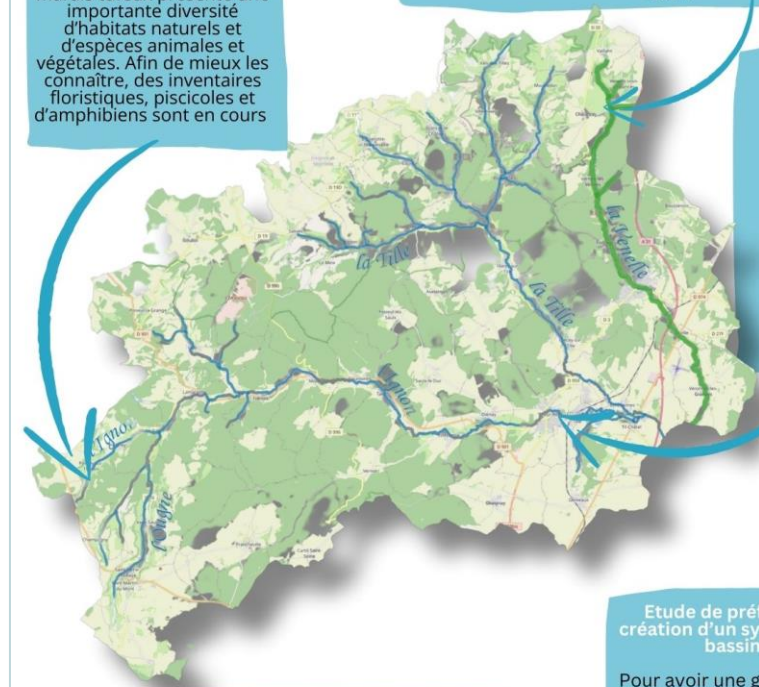
Classé site Natura 2000, ce marais tufeux présente une importante diversité d'habitats naturels et d'espèces animales et végétales. Afin de mieux les connaître, des inventaires floristiques, piscicoles et d'amphibiens sont en cours

Entretien de la ripisylve et mise en défens des berges

Conformément au programme pluriannuel de restauration et d'entretien, la ripisylve de la Venelle a été entretenue. L'opération a consisté essentiellement à couper les saules en têtard. Afin préserver les berges, limiter la dégradation des cours d'eau et régénérer la ripisylve, les travaux de mise en défens se sont poursuivis le long des cours d'eau en 2024.

Aménagement de l'ouvrage de l'Hôpital

L'étude visant à mettre en conformité réglementaire l'ouvrage de l'Hôpital à Is-Sur-Tille vis-à-vis du code de l'environnement est toujours en cours. L'objectif est de définir un scénario d'aménagement faisant consensus auprès des différentes parties prenantes



Etude de préfiguration pour la création d'un syndicat unique sur le bassin de la Tille

Pour avoir une gestion cohérente de l'eau et des milieux aquatiques, le SITIV et le SITNA ont décidé conjointement de mener une étude visant à créer un syndicat unique à l'échelle du bassin versant de la Tille.

Etude prospective d'anticipation des effets du changement climatique sur la ressource en eau à l'échelle des bassins Ouche-Tille-Vouge et la nappe de Dijon Sud

Toujours en cours, le projet consiste maintenant à décliner la stratégie issue des ateliers participatifs dans un programme d'actions à l'échelle de chaque bassin versant permettant de s'adapter collectivement aux effets du changement climatique sur la ressource en eau à horizon 2050

Contact

Technicien de rivières – b.clair@bassin-tille.fr
Chargée de missions et Animatrice de la CLÉ de la TILLE – a.coyer@bassin-tille.fr



POINTS DIVERS

BILAN CONTRAT DE BASSIN 2022-2024

RAPPEL CONCERNANT LES 21 ACTIONS INSCRITES :

- 5 MAÎTRES D'OUVRAGES (SITIV, SITNA, CEN BFC, Commune de BRÉTIGNY-LÈS-NORGES, FDPPMA21)
- MONTANT TOTAL INSCRIT : 1 863 800 euros
- 21 ACTIONS :
 - **Nature des actions** (% des dépenses prévues) : 6 études (15 %), 12 opérations de travaux (77), 1 opération d'acquisition foncière (1%), 2 opérations en lien avec le personnel technique (7%).
 - **Typologie des actions** (% des dépenses prévues) : 2 actions animation (7 %), 1 action gouvernance (3 %), 8 actions zones humides (21%), 3 actions continuité écologique (12 %), 6 actions morphologie (~ 21%), 6 actions concernées par l'entretien et la mise en défens (36 %)

QUELQUES CHIFFRES CLÉ DU BILAN PROVISOIRE :

- AVANCEMENT : 14 actions réalisées (67%) ; 7 actions en cours (33%)
- MONTANT TOTAL RÉALISÉ (ET EN COURS) : 1 046 468,00 € euros TTC
- ÉVOLUTION DU MONTANT GLOBAL DU CONTRAT : - 44%
- FINANCEMENT GLOBAL RÉEL :
 - 51% AE RMC ;
 - 10% RBFC ;
 - 6% CD21 ;
 - 33% Maîtres d'Ouvrage



BILAN DU CONTRAT DE BASSIN TILLE POUR LA RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES 2022-2024

Les maîtres d'ouvrage des opérations :



Les partenaires financiers :



Décembre 2024 – Version 1

ÉLABORATION D'UN NOUVEAU CONTRAT DE BASSIN TILLE ?

- LES FICHES AIDES DU 12ÈME PROGRAMME DE L'AE RMC seront validées par le CA le 19 décembre
- INTÉRÊT DE CONTRACTUALISER :
 - Visibilité financière avec programmation pluriannuelle ;
 - Fonds bloqués pour les projets inscrits ;
 - Garantie des taux (jusqu'à 80% pour les actions Grand Cycle) avec la possibilité de négocier à la hausse les taux de certains projets moins ambitieux uniquement parce qu'ils s'inscrivent dans un contrat (jugé ambitieux)
 - Affichage auprès des partenaires techniques et financiers de la stratégie des syndicats de la Tille sur le bassin versant.
- DATE ET DURÉE CONTRACTUALISATION: Après les élections 2026, durée modulable (2, 3 ans ou +)
- GOUVERNANCE : L'AE a rappelé qu'elle n'avait pas d'exigences concernant la gouvernance (échelle TVO et échelle Tille)
- ATTENTES DE L'AGENCE DE L'EAU :
 - Poursuite de l'Animation de la CLE de la Tille,
 - Bilan PTGE,
 - Élaboration du Programme d'actions de l'Étude prospective OTV et programmation de sa mise en œuvre,
 - Élaboration d'un Plan de Gestion stratégique Zones Humides,
 - Délimitation de l'Espace de bon fonctionnement (EBF) sur tout le bassin versant (seul le sous-bassin de la Norges en a bénéficié),
 - Lancement de la révision du SAGE,
 - Pas d'exigences particulières (à priori) sur les travaux qui pourront être inscrits

EAUX SOUTERRAINES

- L'InterCLE Vouge/Ouche a été sollicitée par l'Agence de l'Eau RMC pour étudier la possibilité d'élargir l'InterCLE aux bassins Tille/Ouche/Vouge (condition de contractualisation pour eux).
- Point évoqué à la marge lors de la réunion technique SITIV-AE RMC du 26/11/2024
- Réunion de l'InterCLE le 9/12/2024 à laquelle l'animatrice du SAGE et le Président de la CLE ont été conviés.
- L'InterCLE Vouge/Ouche devrait se rapprocher courant janvier 2025 des structures concernées pour avis

ANIMATION DE LA CLE : INFORMATIONS

- LA CLE DE LA TILLE N'A ACTUELLEMENT PLUS D'EXISTANCE LÉGALE :

La Commission Locale de l'Eau de la Tille ne peut actuellement plus légitimement se réunir.

En effet, le dernier arrêté portant renouvellement de la composition de la CLE du SAGE du bassin de la Tille date du 13/08/2018 et "*la durée du mandat des membres de la commission locale de l'eau, autres que les représentants de l'État, est de six années*" (Article R212-31 du Code de l'environnement) ; ce qui portait l'échéance au 13/08/2024.

Le Préfet doit prendre un **arrêté de renouvellement de la composition de la CLE** et cette procédure est pour l'heure bloquée. Les services de la DDT, en concertation avec le Président de la CLE, ont proposé de revoir à la baisse le nombre de sièges afin de faciliter l'atteinte du quorum mais cette perspective ne semble pas avoir encore été acceptée par tous. Suite à ce blocage, le Président de la CLE a proposé de maintenir la gouvernance actuelle.

Les affaires courantes continuent à être gérées par le Bureau de la CLE et l'actuel Président malgré la situation.

- BILAN ANIMATION 2024 : Prévu pour début d'année 2024

- INFORMATION STAGIAIRE RECRUTÉ EN APPUI A L'ANIMATRICE DU SAGE

- Bilan PGRE : n'a pas pu avancer sur le sujet. Travail à mener début 2024
- Analyse de compatibilité du SAGE/SDAGE et Niveau d'ambition du SAGE : Travail à reprendre début 2025

MERCI

Amandine COYER,

Chargée de missions BV Tille, Animatrice du SAGE

a.coyer@bassin-tille.fr

06 59 74 29 42

&

Benoît CLAIR,

Technicien de rivière

b.clair@bassin-tille.fr

06 34 53 27 39

